



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



La communauté de communes du Val'Aïgo met à disposition des pétitionnaires un guichet unique et dématérialisé auprès duquel vous avez la possibilité de déposer vos demandes de certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, de démolir ou d'aménager.

Par principe, tous les dossiers peuvent toujours être déposés ou envoyés par voie postale, sous format papier, à la mairie.

Si vous souhaitez déposer une demande vous devez obligatoirement passer par le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://gnau24.operis.fr/valaigo/gnau>